

Quelle place pour les enseignements artistiques au lycée ?

La fiche 4 du thème 1 du pré-rapport nous invite à réfléchir sur l'avenir du lycée, sur le sens et les apports des séries, et sur l'idée d'options partagées par toutes les séries pour permettre d'élargir le champ de la culture commune et d'ouvrir à des possibilités d'orientation post-bac. Le contexte de la réforme du bac et du lycée nous interroge sur les devenir des enseignements artistiques alors même que le rapport Mathiot, largement repris par le projet Blanquer ne conçoit les enseignements artistiques ni comme composante de « la culture de l'honnête homme », ni de la « culture humaniste », et les redéfinit en « enseignements artistiques et culturels », comme si la culture n'était pas déjà une de leurs composantes...

Comment accepter qu'aujourd'hui les enseignements artistiques soient exclus de la formation commune des jeunes dès l'âge de 15 ans ? Comment accepter que le lycée ne permette pas d'envisager certaines poursuites d'études, considérant sans-doute sans le dire que ce n'est pas au service public d'offrir ces formations.

Les enseignements artistiques au lycée, sont aujourd'hui considérés comme un supplément d'âme possible par le biais des enseignements d'exploration et des options facultatives, et permettant parfois d'obtenir une mention au baccalauréat... ou comme enseignements de spécialités articulés à la seule série littéraire (L-arts), dans quelques lycées sur le territoire, et censés la « sauver »... Cette organisation nous semble obsolète dans le lycée tel qu'il est devenu, et dans le cadre d'une offre d'enseignements artistiques très limitée sur le territoire. Avec la suppression des mathématiques en série L, certains élèves renoncent à suivre une série L-arts, notamment lorsque l'orientation qu'ils envisagent nécessite la poursuite d'enseignements scientifiques (BTS audiovisuel, formations dans le domaine du son, architecture... ). Certains jeunes regrettent par ailleurs de ne pouvoir suivre une formation artistique lourde en série S ou ES. C'est le même cas de figure en série technologique : si un enseignement d'arts appliqués existe, il n'y a par exemple aucun enseignement sur le son, ou sur le cinéma, qui auraient pourtant toute leur place et pourraient déboucher sur de véritables poursuites d'études. Par exemple, la refonte prévue depuis des années de la série « technologie de la musique et de la danse » pourrait permettre de s'interroger sur la création d'un enseignement « lourd » ou d'une nouvelle série technologique en lien avec le sonore, le design sonore, la création sonore numérique notamment.

Fort de ces constats, nous pourrions proposer :

- un enseignement artistique obligatoire au choix pour tous les élèves en seconde (parmi les huit enseignements artistiques existants) articulant pratique et culture artistique.
- tout en conservant des voies et séries actuelles, des options artistiques « lourdes » pourraient être offertes parmi d'autres, à tous les lycéens des voies générales et technologiques. Les contenus de ces options pourraient partiellement varier en écho aux autres enseignements de la série

Cécile Manisali, Education musicale, Académie de Versailles

Pierre Cros, Arts plastiques, Académie de Montpellier

Alexandre Boutet, Education musicale, Académie de Nantes